

La petite église blanche de Shawbridge

Longue vie au nouveau clocher

ANDRÉ RIBOTTI

La petite église blanche de Shawbridge fait encore parler d'elle.

En septembre 2014, l'église de Shawbridge a demandé à un entrepreneur de peindre le clocher, mais celui-ci a refusé, car le clocher était en mauvais état et nécessitait des travaux le plus rapidement possible.

Grâce à la contribution des paroissiens, de la Ville de Prévost, du Pacte rural et de la MRC, la construction du nouveau clocher a été donnée au groupe Atwil Morin qui a effectué un excellent travail.

Un peu d'histoire

Elle fut bâtie en 1861 après que la famille William Shaw eut signé

un acte notarié cédant le terrain de l'église et celui du cimetière pour 50\$.

Elle a échappé à trois incendies qui ont eu lieu à Shawbridge. Le premier en 1890 où l'incendie a détruit la moitié du village, le deuxième en 1917, soit l'incendie des entrepôts Boyds, voisin de l'église, et le troisième en 1940, soit l'incendie du garage MC Call/Frontenac.

Rappelons que la cloche de l'église appartenait à une locomotive du P'tit train du nord.

Longue vie au nouveau clocher et merci à tous nos partenaires.



Photo: Michel Fortier

PAQUETTE  **PAQUETTE**
ARPENTEURS - GÉOMÈTRES INC.

Pierre Paquette, a.-g.
Guillaume Paquette, a.-g.

**NOUVELLE
ADRESSE**

1025, rue Principale, Prévost
Télec.: 450.224.2991 • Tél.: 450.224.2979
info@ppaquetteag.ca

Option MarieJo Comptabilité

Tenue de Livres
Complète ou partielle
et
Aide - Conseils - Supervision

L'Option / Qualité / Tranquillité d'esprit
pour petites entreprises
et travailleurs autonomes

Membre des réseaux d'affaires :
- AEDQ - FeLaurentides - RGAP
- Conseillère du RCS (SAGE 50)

450 822-7138
chicmj@gmail.com

Plus de 30 ans d'expérience - Prop.: Marie-Josée Chicoine

Manoir l'Émeraude
Résidence
pour personnes retraitées



L'autonomie à son meilleur

Venez nous rendre visite, pour un rendez-vous: 450-224-4315

 **Sabet Awad**
propriétaire

872, De la Station, Prévost, Qc J0R 1T0 Téléc.: (450) 224-7515

Piedmont



Consultation du 22 juin et assemblée du Conseil, 6 juillet

URBANISME

Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Une quinzaine de personnes se sont présentées à l'assemblée de consultation. Leurs questions ont porté principalement sur le règlement 835-15 (PPCMOI). On a voulu savoir le but recherché par un tel règlement, le pourquoi des modifications apportées au règlement qu'il remplacera et surtout le lien entre ce règlement et l'avenir du site des Cascades d'eau. L'opposition à la construction de grandes surfaces à Piedmont et dans la région est encore vive.

À l'assemblée mensuelle, le Conseil a adopté le règlement qui permet d'accepter des projets avec des dérogations aux règlements de zonage, de lotissement, de construction et celui sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Une des modifications majeures est d'élargir l'application du PPCMOI au périmètre urbain (l'ouest de Piedmont à partir de la Rivière-du-Nord et dans l'axe nord/sud de la limite de Sainte-Adèle jusqu'au sud du chemin des Cascadelles). Auparavant, l'application se limitait aux zones commerciales à l'intérieur du périmètre urbain.

De plus, après les questions des citoyens, on a exclu de l'application du PPCMOI les lots du site des anciennes Cascades d'eau. Lors de l'adoption, M. Alexandre Beaulne-Monette a demandé comment le Conseil prévoyait limiter l'ampleur

des dérogations. Le maire Cardin s'est voulu rassurant en indiquant que le processus d'approbation prévoyait l'étude du projet par le comité consultatif d'urbanisme et que les mécanismes de consultation publique et de référendum étaient maintenus.

TRAVAUX

Aqueduc Mont Belvédère

Les travaux d'aménagement dû au remplacement de l'aqueduc sur le Mont Belvédère devraient se terminer d'ici à la fin juillet. L'administration prévoit être en mesure de produire le coût total des travaux d'ici la fin août. Les riverains du projet peuvent s'attendre à recevoir une facture finale en septembre.

Signalisation

Les travaux de signalisation dans le secteur Est sont terminés à 90%. Les travaux dans le secteur Ouest devraient débuter sous peu. Rappelons que le Conseil a approuvé un budget supplémentaire de 20 000\$ pour ces travaux.

Coûts pour dégeler les tuyaux

Le Conseil a approuvé la recommandation du comité des Travaux publics d'effacer les factures aux propriétaires prévues pour le travail des employés à dégeler les conduites d'eau en invoquant les conditions particulièrement rigoureuses à l'hiver 2015. Les employés ont été dans l'obligation d'effectuer un grand nombre d'heures supplémentaires pour faire face à la situation. La politique habituelle est de faire payer le propriétaire

pour la portion du travail effectué sur son terrain.

Emprunts pour égouts

Deux projets d'emprunt ont été approuvés par le Conseil. L'estimation des coûts pour la construction d'un réseau de faible diamètre sur une partie du chemin des Bouleaux et une partie du chemin des Pins est de 130 000\$ sur une période de 20 ans payé à 100% par les riverains pour 11 propriétés. La technologie utilisée permet de faire les travaux sans excavation.

Quant au prolongement du réseau sur le chemin des Bois-Blancs, l'estimation des coûts est de 109 200\$ sur 20 ans pour 10 lots. Les propriétaires devront rembourser 54,17% du capital et intérêts. À une question au maire Cardin, il a été précisé que le 45,83% du coût, environ 50 000\$, sera défrayé à même le fonds général réservé pour le pavage, puisque ces travaux nécessitent forage et excavation. Il a été de plus confirmé, à la période de questions, que cette approche était la politique de la Municipalité.

Période de questions

M. Alexandre Beaulne-Monette a voulu savoir les résultats des discussions entre le promoteur des lots à la sortie 58, le maire et le DG de la ville. À l'assemblée de juin, le maire avait annoncé le don en tout ou en partie du lot à la sortie 58. Le maire Cardin a répondu que les discussions étaient toujours en cours.